

À savoir :



● Les parkings des résidences Jardin d'Occitanie et Clos de Gavarnie sont-ils ouverts à la location ?

Les parkings collectifs des résidences Jardin d'Occitanie et Clos de Gavarnie (325 places) sont actuellement occupés entre 75 et 79 % par les résidents. Ce qui correspond au plus fort taux d'occupation constaté dans l'habitat collectif à Maurepas.

Cependant, pour le moment, la location n'a pas été ouverte aux personnes extérieures à la résidence pour des raisons de gestion qui appartiennent aux bailleurs et aux propriétaires. Il est possible de réserver à la Résidence ADEF, qui se trouve en face, à Coignières.

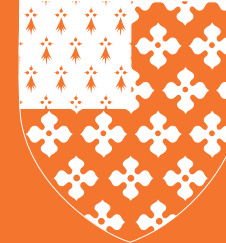
Contact : 06 21 74 41 97 / cynthia.deveaux@adef.asso.fr



● Quel est le fonctionnement du parking silo Effia ?

Le parking Effia (913 places) est ouvert 7 jours/7 et 24h/24. Il est accessible aux voitures, motos et scooters. Un tarif horaire et un abonnement mensuel sont pratiqués. En revanche, le parking est totalement gratuit pour les détenteurs du Pass Navigo annuel. Le tarif journalier s'élève à 6,40€ pour 24h et 6€ pour 12h.

MAUREPAS



INFOriverainS



Novembre 2024

BIENTÔT
dans votre quartier

Malmedonne, un nouveau fonctionnement pour la Zone Bleue

Lors de la réunion de quartier du Centre-Ville, qui s'est tenue en mairie en janvier dernier, la question de la Zone Bleue dans le quartier Malmedonne ainsi que celle des macarons « résidents » a été soulevée par les riverains.

Le quartier de la Malmedonne, par sa densité d'habitat et sa proximité avec la gare de la Verrière, a de longue date fait l'objet de difficultés de stationnement. Pour cela, par le passé, la municipalité avait mis en place une Zone Bleue pour limiter le stationnement des usagers et faciliter celui des résidents.

Depuis, la construction du parking silo de la gare a permis de désengorger le quartier d'une partie du stationnement lié au transit des travailleurs. La question du maintien ou non de la Zone Bleue et du système des macarons résidents s'est donc légitimement posée.

Aussi, j'ai souhaité que la réflexion puisse se mener conjointement et qu'un groupe de travail réunissant les riverains volontaires et les services de la ville soit mis en place.

Un état des lieux de la fréquentation des zones de stationnement à durée limitée a été réalisé par les agents de la police municipale, permettant de distinguer les zones les plus utilisées des zones les moins fréquentées.

Deux réunions de travail se sont déroulées au printemps dernier et ont permis, parmi de nombreuses propositions, de définir les objectifs d'un nouveau mode de fonctionnement.

OBJECTIFS PARTAGÉS :

- 1) Permettre une meilleure régulation du stationnement.
- 2) Rendre le fonctionnement de la Zone Bleue plus pragmatique en supprimant les secteurs peu sollicités.
- 3) Remplacer l'ancien système de macaron annuel par une « carte résident » de plus longue durée de validité.
- 4) Réglementer, par des règles spécifiques, le stationnement dans des secteurs particulièrement contraints.

En espérant que ces nouvelles règles, définies en concertation avec les habitants volontaires et détaillées en pages intérieures, soient de nature à simplifier votre quotidien.

Grégory Garestier

Maire
Conseiller départemental
Vice-président de Saint-Quentin-en-Yvelines

Fidèlement,

NOUVEAU FONCTIONNEMENT POUR LA ZONE BLEUE

> L'existence d'une zone bleue dans le quartier de la Malmédonne sera réaffirmée par un nouveau marquage au sol à chacune de ses entrées et sorties.

> Ce périmètre a été réduit en supprimant 4 secteurs peu sollicités* (place d'Auvergne, place du Périgord, place de Gascogne, parking des commerces de l'avenue du Vivarais).

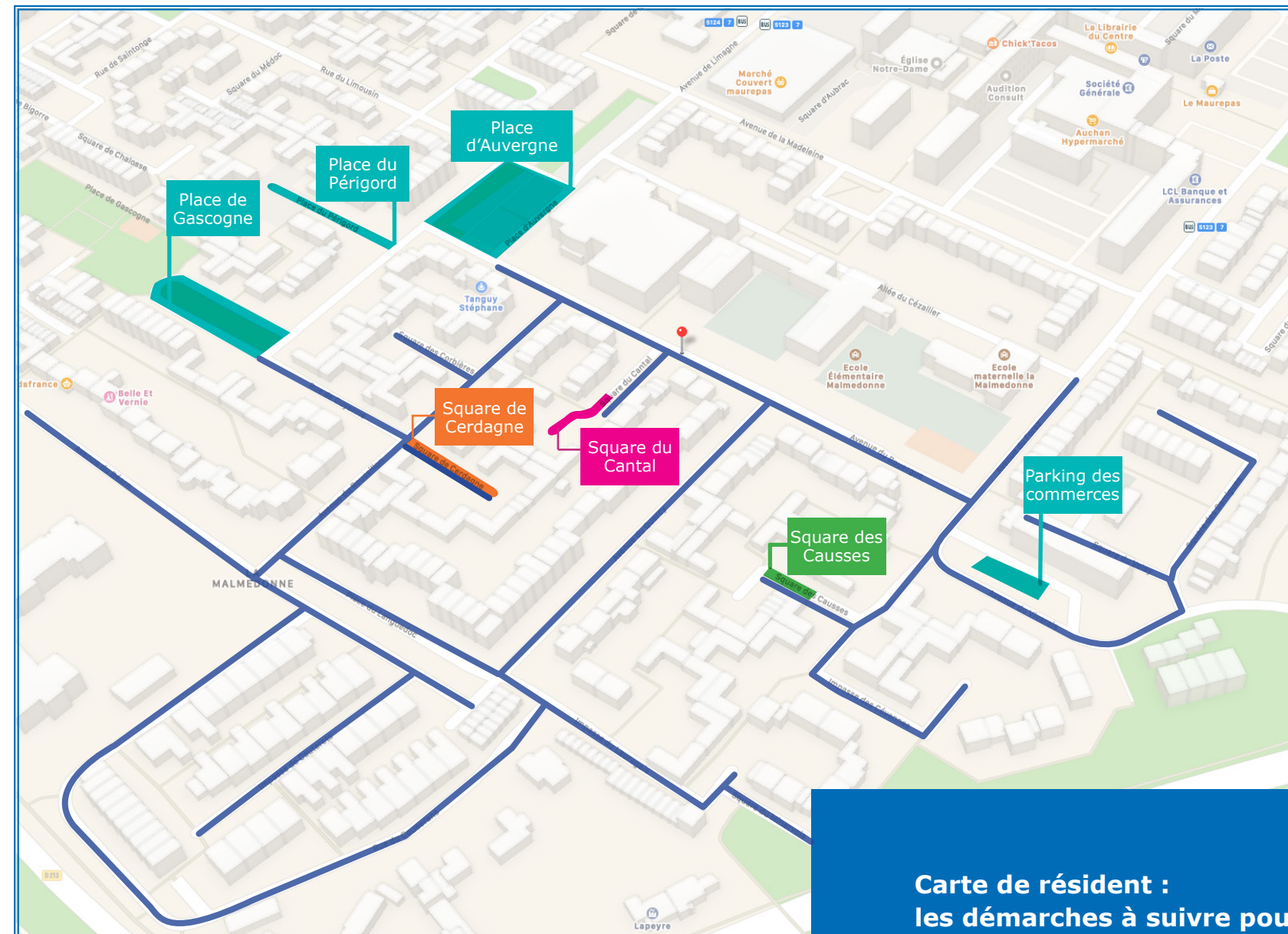
> De nouveaux panneaux rappelleront dans chaque secteur l'existence d'un stationnement réglementé.

> Les jours et horaires de cette zone bleue restent identiques à ceux déjà existants soit 4 heures de 8h à 19h sauf le dimanche et jours fériés.

> Une nouvelle « carte résident » remplace le précédent macaron :

- Valable 3 ans,
- Réservée aux habitants des pavillons du secteur historique, les dispensant de l'utilisation d'un disque horodateur (disque bleu européen),
- Limitée à 2 véhicule par foyer
- Les résidents des secteurs identifiés comme particulièrement contraints (square de Cerdagne, square du Cantal et square des Causses) se verront délivrer une « carte résident » d'une couleur spécifique à chaque square.

Cette dernière permettra aux seuls détenteurs de cette carte de couleur d'être dispensés de l'usage de disque horodateur dans le square correspondant.



Légende :

- Zone bleue à compter du 25/11/24
- Square de Cerdagne
- Square des Causses
- Square du Cantal



De 8h à 19h sauf le dimanche et jours fériés*

* Contravention de 35€ pour non-présentation du disque bleu européen ou de la carte de résident.

Carte de résident : les démarches à suivre pour l'obtenir

La carte résident sera délivrée sans rendez-vous, en mairie, auprès des agents du pôle citoyens.

Pour cela, vous devez vous munir :

- D'une attestation de domicile de moins de 3 mois
- De votre pièce d'identité
- Du certificat d'immatriculation du véhicule

* Le taux de fréquentation des différents secteurs de la zone bleue a été défini au regard d'une étude de comptage réalisée par la police municipale lors de deux périodes différentes (congés scolaires et hors congés) à trois moments de la journée (11 h, 18 h et 22 h).